

De plus en plus actives, les femmes n'exercent cependant pas dans les mêmes secteurs que les hommes, ni dans les mêmes métiers. Malgré une augmentation de la part des hommes dans les métiers réputés "très féminins", le dynamisme de ces métiers conduit à une stagnation de la ségrégation professionnelle. Les femmes sont plus diplômées que les hommes, mais elles occupent des postes moins qualifiés. À caractéristiques égales, elles ont deux fois plus de risques d'être déclassées que les hommes.

Luc Rigolet
Alain Dupré

Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/rhone-alpes, à la rubrique « Publications ».

Les femmes et les hommes continuent de s'orienter vers des professions différentes

Confirmant la tendance de long terme, les femmes sont de plus en plus actives. En Rhône-Alpes, le taux d'activité des femmes est passé de 62 % en 1999 à 67 % en 2010 (données très proches de la moyenne nationale).

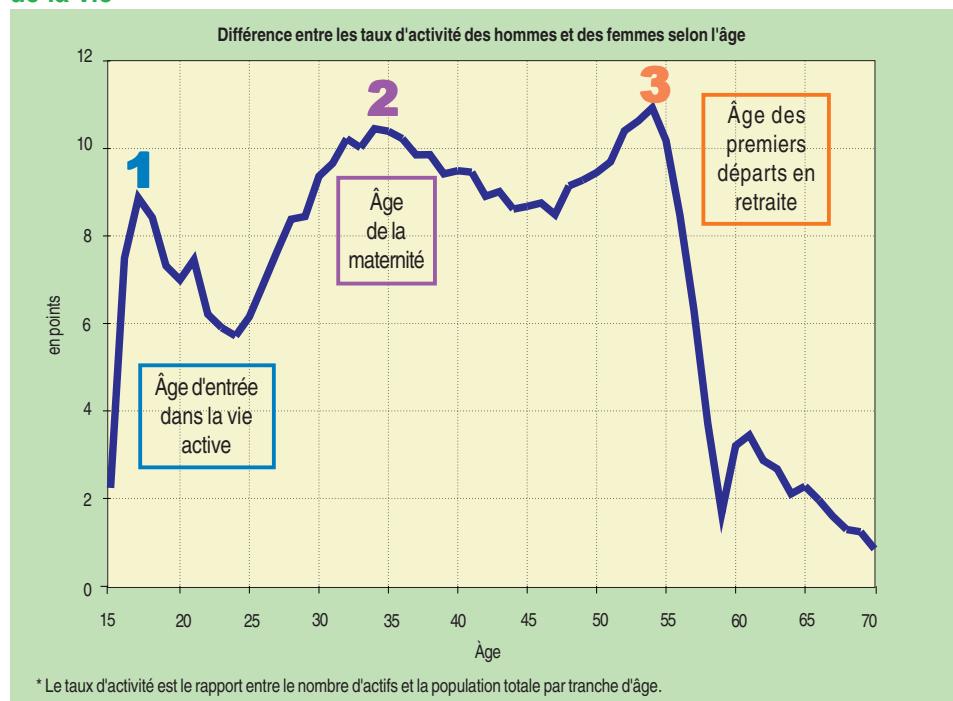
Cependant, à tout âge, les femmes restent moins actives que les hommes : 67,3 % des femmes âgées de 15 à 65 ans sont actives contre 74,5 % des hommes du même âge.

La différence d'activité est particulièrement importante à trois âges de la vie : entre 16 ans et 22 ans, avec une différence d'environ 8 points, du fait de la plus grande présence des garçons dans les filières courtes, les amenant à entrer plus tôt dans la vie active ; entre 25 ans et 35 ans (différence de 10 points), où la naissance des enfants éloigne certaines femmes de l'activité pendant quelques années ; et enfin chez les personnes entre 50 et 55 ans (différence de

10 points), les femmes, moins actives au sein de cette génération, étant aussi plus nombreuses à arrêter prématurément leur activité professionnelle.

Les femmes ont un niveau de diplôme plus élevé que celui des hommes : en Rhône-Alpes, 29,6 % des femmes âgées de 15 à 64 ans possèdent un diplôme d'au moins Bac + 2, contre 25,4 % des hommes. La hausse du niveau de diplôme est importante à travers les générations. Si elle concerne les deux sexes, le phénomène est largement plus prononcé chez les femmes que chez les hommes : 49 % des femmes et 39 % des hommes de 25 à 34 ans ont un diplôme au moins égal à Bac + 2, contre 20 % des femmes et 21 % des hommes de 55 à 64 ans. La hausse est donc de 30 points pour les femmes et de 18 points seulement pour les hommes. La différence de diplôme, presque nulle au-delà de 55 ans, est donc très prononcée pour les plus jeunes générations.

Le taux d'activité* des femmes est inférieur à celui des hommes à trois périodes de la vie



Le fait d'être actif est souvent lié au niveau de diplôme

Chez les femmes, les plus jeunes sont plus qualifiées que les plus âgées...

...c'est le contraire chez les hommes

Cette différence est amplifiée si l'on ne prend pas en compte les personnes inactives : 53 % des femmes actives de 25 à 34 ans ont un diplôme au moins égal à Bac + 2, contre 39 % des hommes : ceci s'explique par le fait que les femmes peu diplômées sont beaucoup plus souvent inactives que les hommes peu diplômés.

Ainsi, le fait d'être actif (ou non) est souvent lié au niveau de diplôme. Ce lien est plus fort chez les femmes que chez les hommes : 43 % des femmes non diplômées ou titulaires d'un diplôme inférieur au Bac sont inactives, contre 31 % des hommes. Pour les diplômés d'au moins Bac + 2, 15 % des femmes sont inactives, contre 11 % des hommes. La hausse du niveau général de diplôme, toutes choses égales par ailleurs, a donc tendance à faire augmenter le taux d'activité des femmes davantage que celui des hommes, ce qui rapproche le taux d'activité des femmes et des hommes.

La population active de la région Rhône-Alpes présente un niveau de diplôme plus élevé que la moyenne nationale. Cette différence de niveau de diplôme suffit à expliquer la différence de taux d'activité dans la région par rapport à la moyenne nationale, quel que soit le sexe.

Le niveau de qualification résulte principalement de deux facteurs : le niveau de diplôme et

Le mot du partenaire :

La Région Rhône-Alpes est engagée dans le domaine de l'égalité Femmes/Hommes aux côtés des acteurs locaux et de l'État.

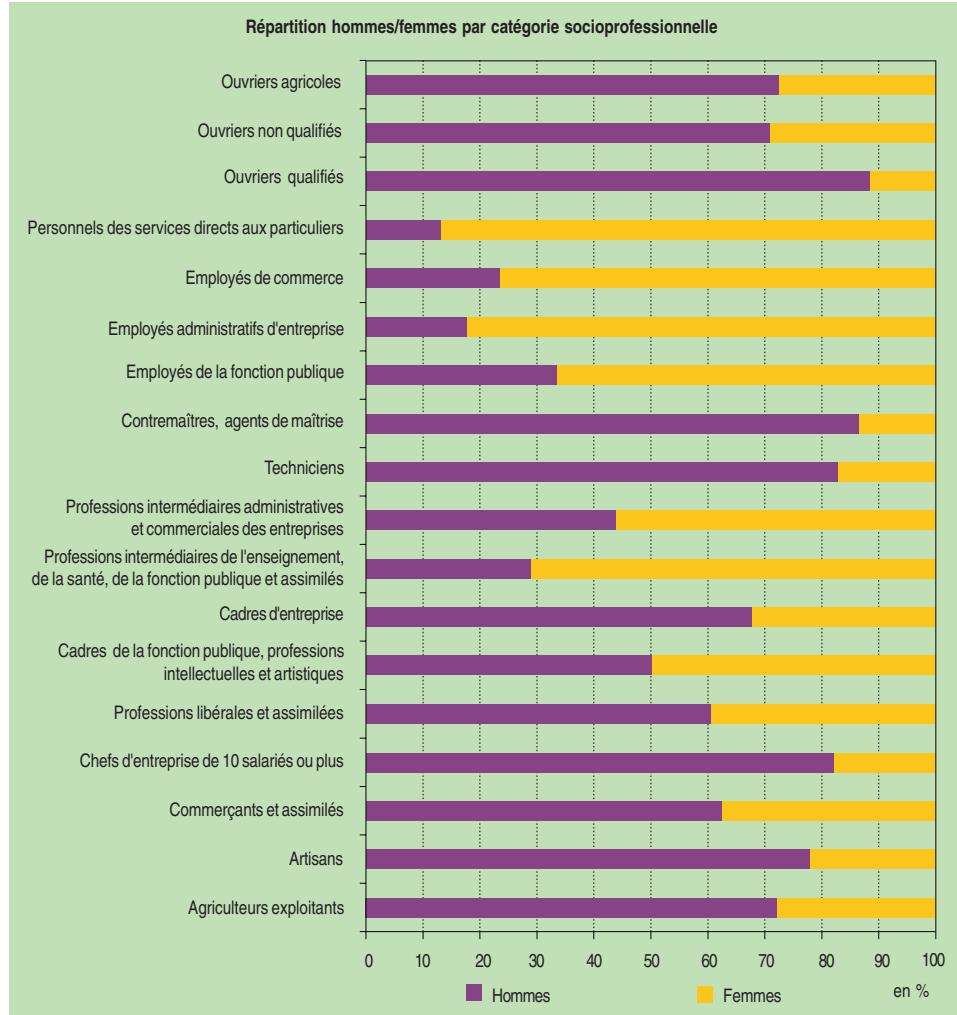
Consciente de la centralité du travail dans la vie de ses concitoyennes, la Région a signé une convention d'expérimentation avec le ministère du droit des femmes pour faire de Rhône-Alpes un "territoire d'excellence en matière d'égalité professionnelle". Cette convention s'articule autour de trois axes :

- travailler à l'effectivité du droit dans les TPE et les PME ;
- travailler à la double mixité dans les filières et les métiers ;
- favoriser le retour à l'emploi après un congé parental.

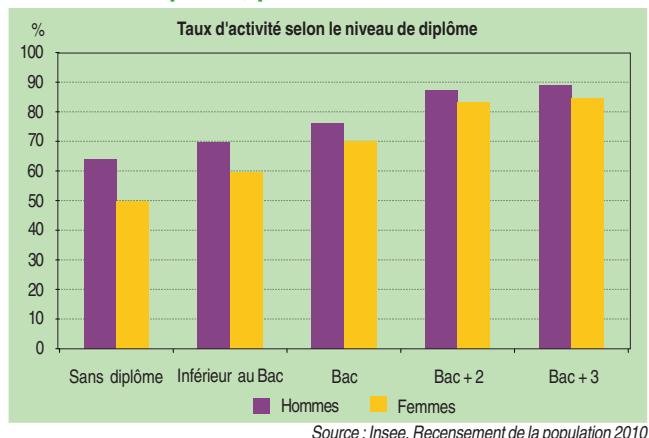
La présente étude nous permet de renforcer notre vision du territoire, d'acter certains constats et de mesurer la pertinence d'une action publique coordonnée et volontaire pour accomplir l'égalité réelle.

l'expérience. Du fait de la croissance plus rapide du niveau de diplôme chez les femmes, les plus jeunes sont plus qualifiées que les plus âgées. Au contraire, les hommes les plus jeunes sont moins qualifiés que les plus âgés. Le niveau de qualification des femmes de 55 à 64 ans est nettement plus faible que celui des hommes du

De fortes disparités selon les professions



Plus on est diplômé, plus on est actif



Deux facteurs déterminent le niveau de qualification : le niveau de diplôme et l'expérience

Le déclassement touche davantage les jeunes

même âge : 14 % sont cadres (25 % professions intermédiaires) contre 27 % (respectivement 22 %) des hommes. Au-delà de 55 ans, plus de 40 % des cadres ont un diplôme inférieur à Bac + 3 ; leur qualification a donc généralement été obtenue par l'expérience. En revanche, pour la classe d'âge des 25-34 ans, les femmes et les hommes ont sensiblement le même niveau de qualification : 15 % de cadres et 35 % de professions intermédiaires chez les femmes et 18 % de cadres et 28 % de professions intermédiaires chez les hommes.

L'importance du diplôme ou de l'expérience dans l'acquisition d'une qualification ne joue pas le même rôle selon le sexe et l'âge. La part des diplômés est plus importante chez les jeunes cadres que chez leurs ainés. Les femmes sont devenues plus diplômées que les hommes parmi les jeunes actifs, alors que c'est l'inverse parmi les actifs les plus âgés. Mais, à tout âge, et à niveau de diplôme équivalent, les femmes ont moins accès aux postes de cadres que les hommes. Pour les 25-34 ans, les hommes, moins diplômés que les femmes, occupent néanmoins des postes plus qualifiés. Les femmes de cette classe d'âge sont 29 % à être diplômées de niveau Bac + 3 (contre 22 % pour les hommes), mais parmi celles-ci, seules 42 % sont cadres ou professions libérales (60 % pour les hommes). Pour les 45-54 ans, dans l'ensemble moins diplômés que la classe d'âge précédente, le niveau Bac + 3 ne concerne plus que 12 % des femmes et 14 % des hommes. Le diplôme perd alors de son importance dans l'acquisition d'une qualification au profit de l'expérience. Mais les hommes restent dans des situations plus

favorables ; dans cette tranche d'âge, et parmi les diplômés Bac + 3, 72 % des hommes sont cadres contre 58 % des femmes seulement.

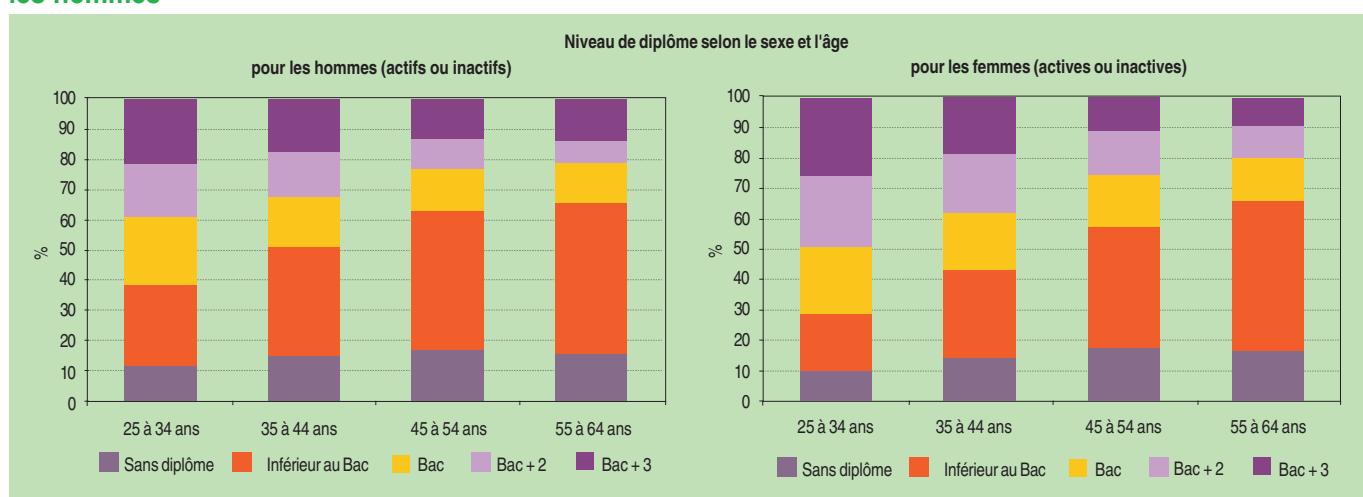
Le déclassement, ou sur-diplôme, se définit comme le fait d'occuper un poste d'un niveau de qualification inférieur à celui que le plus haut diplôme obtenu permettrait théoriquement d'occuper. Les femmes sont plus sujettes à ce phénomène que les hommes : toutes choses égales par ailleurs, une femme a 2 fois plus de risques d'être déclassée qu'un homme. Ainsi en Rhône-Alpes, dans le secteur concurrentiel, 33 % des femmes diplômées Bac + 2 n'occupent pas un poste de cadre ou de profession intermédiaire.

Le déclassement touche davantage les jeunes. Les femmes ayant connu, dans la période récente, une hausse de diplôme supérieure aux hommes, on pourrait logiquement penser que c'est la relative jeunesse des femmes diplômées qui explique leur déclassement. Ce n'est pas le cas : les femmes sont davantage déclassées que les hommes à tout âge. Ce déclassement, subi dès le début de la carrière, peut encore s'aggraver ensuite du fait des éventuelles interruptions de carrière dues à la maternité. Ainsi, 22 % des femmes de 55 à 64 ans diplômées à Bac + 2 sont déclassées, contre seulement 11 % des hommes du même âge, et 38 % des femmes de 25 à 34 ans le sont contre 26 % des hommes.

Les femmes n'exercent pas dans les mêmes secteurs économiques que les hommes. Ainsi, 39 % des salariés du secteur concurrentiel sont des femmes, contre 64 % dans le secteur non concurrentiel. Elles s'orientent davantage vers les services à la personne : le bâtiment reste le domaine où elles sont le moins nombreuses ; 7 % en plâtrerie et en maçonnerie. À l'inverse, elles représentent 97 % des effectifs dans l'accueil des jeunes enfants, et 95 % dans l'aide à domicile. La répartition approche la moyenne dans le commerce de gros, l'administration et le soutien aux entreprises.

Les femmes n'exercent pas non plus les mêmes métiers que les hommes : elles représentent 76 %

Le niveau de diplôme augmente au fil des générations ; la hausse est plus sensible chez les femmes que chez les hommes



Les femmes n'exercent pas dans les mêmes secteurs économiques que les hommes

La spécialisation professionnelle des deux sexes demeure globalement stable

de l'ensemble des employés, et 52 % des professions intermédiaires (mais 79 % des professions intermédiaires de la santé et du travail social, contre 13 % des contremaîtres et agents de maîtrise). À l'inverse, seulement 38 % des cadres sont des femmes (54 % pour les professeurs et scientifiques, 20 % des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise). 18 % des ouvriers sont des ouvrières (29 % des non qualifiés et 11 % des qualifiés). Situation extrême, elles ne représentent que 0,4 % des plombiers-chauffagistes, 0,5 % des couvreurs et 0,8 % des ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment. En revanche, elles sont 99,4 % des auxiliaires puéricultrices et 99,2 % des assistantes maternelles. D'autres professions ont la même proportion de femmes que la moyenne de la population active : les technico-commerciaux et les cadres administratifs de catégorie A de la fonction publique.

Par l'augmentation du taux d'activité des femmes, la population active rhônalpine se féminise. Cette féminisation a des effets contrastés selon les professions, mais, au final, la spécialisation professionnelle des deux sexes demeure stable. En 2004, 75 % des femmes travaillaient dans une profession où les femmes étaient majoritaires ; en

2012, elles sont 75,5 % dans ce cas. En 2004, chaque femme est entourée de 67,4 % de femmes en moyenne dans sa profession, en 2012, 67,3 %. Les 16 professions les plus féminisées (secrétaires, assistantes maternelles, aides ménagères, aides soignantes, etc.) comptaient 96 % de femmes en 2004. Cette proportion a très peu évolué, passant à 95 % en 2012. Ces professions se sont donc très légèrement masculinées. Dans cette période, l'effectif de ces professions a augmenté de 8,4 % (contre 2,8 % pour l'ensemble de la population active), et malgré la légère masculinisation, cette augmentation d'effectif s'est faite essentiellement par une augmentation du nombre de femmes. Ces 16 professions très féminisées ont absorbé à elles seules le quart de l'augmentation de la main d'œuvre féminine.

L'augmentation de la main d'œuvre féminine touche cependant également des professions masculines. Par exemple, les 62 professions comptant entre 30 % et 40 % de femmes en 2004 (comme les enseignants du supérieur) ont vu la part de femmes augmenter de 2,7 points au cours de la période (contre 1,4 point d'augmentation globale de la part des femmes). ■

Pour comprendre les résultats

Contexte de l'étude

Cette étude s'appuie sur la réalisation de tableaux de bord annuels portant sur les caractéristiques quantitatives et qualitatives de l'emploi salarié en Rhône-Alpes. Ces tableaux de bord sont disponibles en annexe de la présente publication sur le site www.insee.fr

Sources

Les données utilisées dans cette étude sont issues du Recensement de la population et de la source DADS (Déclarations annuelles de données sociales).

Champ

L'étude porte principalement sur l'ensemble des salariés mais aussi sur l'ensemble de la population active pour le calcul du taux d'emploi.

Définition du déclassement ou sur-diplôme

À partir du croisement entre le niveau de qualification et le niveau de formation initiale des salariés, on peut appréhender le phénomène de déclassement. On considère ici qu'un salarié est déclassé lorsqu'il occupe un emploi insuffisamment qualifié au regard de son niveau de diplôme, c'est-à-dire lorsqu'il est sur-diplômé par rapport à l'emploi qu'il occupe. On s'appuie sur l'étude réalisée par G. Forgeot et J. Gautié en 1997 à partir de l'enquête emploi, mais en prenant un niveau de diplôme moins détaillé, seul disponible dans le recensement de la population. Ceci oblige à simplifier et à regrouper des diplômes et des catégories socioprofessionnelles.

	Cadres	Professions intermédiaires, techniciens	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés
Diplôme 2 ^e ou 3 ^e cycle	normal	déclassé	déclassé	déclassé
Diplôme 1 ^{er} cycle	sous-diplômé	normal	déclassé	déclassé
BAC	sous-diplômé	normal	normal	déclassé
BEP-CAP-BEPC	sous-diplômé	sous-diplômé	normal	normal
Certificat d'études ou sans diplôme	sous-diplômé	sous-diplômé	sous-diplômé	normal

Pour en savoir plus :

- "Le taux d'emploi des hommes et des femmes : des écarts plus marqués en équivalent temps plein", Hélène Guedj, *Insee Première* n° 1462, août 2013.
- "Le revenu salarial des femmes reste inférieur à celui des hommes", Thomas Morin et Nathan Remila, *Insee Première* n° 1436, mars 2013.
- "Les professions entre 1999 et 2007 - Plus de femmes dans des métiers plus qualifiés", Louis Meuric et Romain Warnan, *Insee Première* n° 1376, octobre 2011.

INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :

Pascal Oger

Rédacteur en chef :

Thierry Geay

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 972 724 000 (lundi au vendredi de 9h à 17h)
- message à insee-contact@insee.fr

Imprimeur : Graphiscann

Dépôt légal n° 1004, février 2014

© INSEE 2014 - ISSN 1763-7775